



## « 1-800-SYNDIC »

**Québec, le 22 février 2008.** Les communications avec les syndicats se font le plus souvent par écrit, en raison même de la nature du travail de syndic. Cependant, les syndicats sont aussi consultés par téléphone; il s'agit d'une communication peut-être moins officielle, mais généralement très utile.

Mais pourquoi appelle-t-on le syndic ou le syndic adjoint? Essentiellement pour trois types de questions :

1. **Pour une information.** On veut, par exemple, savoir si un comportement donné constitue une faute déontologique ou, encore, comment faire une demande d'enquête.
2. **Pour un problème avec un ingénieur forestier.** L'interlocuteur peut être un client insatisfait ou un autre ingénieur forestier. Souvent le syndic mettra les deux parties en contact ou donnera un conseil, afin de régler le problème.
3. **Pour un avis.** En ce cas, il s'agit le plus souvent d'un ingénieur forestier qui veut savoir comment se comporter dans une situation précise qui est problématique au plan déontologique, par exemple, comment éviter un conflit d'intérêts. Il s'agit là d'un comportement sage qui permet d'éviter des tracas.

Si le rôle des syndicats s'apparente à celui de policier lorsqu'ils enquêtent et poursuivent devant le conseil de discipline, il est une autre facette de leur travail qui consiste à renseigner, aider et conseiller.

**Yves Barrette, ing.f., M. Sc.**  
Syndic